



ACP Résidence Elliott
Quai de l'Industrie 32-34
5590 CINEY
0807 046 433

BIOCITY SRL -Syndic
Anne Beaujean - Van der Linden
Grand-rue 239 Bt 1
6971 CHAMPLON
084 41 12 01
info@biocity.be
IPI 502011
BE0668 818 859

Procès Verbal de l'Assemblée générale du 13-01-2022

Les copropriétaires de l'Association des copropriétaires de la Copropriété « ACP Elliott » se sont réunis en assemblée générale, le 13-01-2022, en Visio Conférence. Tous les copropriétaires présents, via l'écran partagé, ont pu suivre les votes et la transcription du PV.

Quorum des présences :

Copropriétaire	Voix	Présent	Mandataire
	688	Présent	
	706	Présent	
	905	Absent	
	702	Présent	
	691	Absent	
	695	Présent	
	691	Représenté	COPIERIE L.
	695	Présent	
	524	Présent	
	820	Présent	
	692	Absent	
	887	Présent	
	766	Présent	
	538	Représenté	COPIERIE L.
Copropriétaires : 14 Lots : 14	10000	7712	

Quorum des présences :

Copropriétaires : 14
Lots : 14
Voix : 10000
Cop. présents : 11
Lots présents : 11
Voix présentes : 7712
Mandataires : 2

BIOCITY SRL -Syndic
Anne Beaujean - Van der Linden
Grand-rue 239 Bt 1 6971 CHAMPLON
Tel: +32 (0) 84 41 12 01 Fax: Courrier: info@biocity.be



ACP Résidence Elliott
Quai de l'Industrie 32-34
5590 CINEY
0807 046 433

BIOCITY SRL -Syndic
Anne Beaujean - Van der Linden
Grand-rue 239 Bt 1
6971 CHAMPLON
084 41 12 01
info@biocity.be
IPI 502011
BE0668 818 859

Procurations : 2
Remarques : 50% des voix représentées
Double quorum atteint, l'assemblée peut se tenir

Désignation du président de l'assemblée, le poste de secrétaire étant assuré par le syndic

Quorum : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités, soit 2807,50 sur 5613,00
Mr Godeffroy est nommé président de l'AG.
Vote Pour à l'unanimité

Présentation des comptes de l'exercice écoulé - rapport du commissaire aux comptes

Pas de vote
Mme Rassemmme a contrôlé les comptes et n'a rien à signaler.

Approbation des comptes de l'exercice écoulé

Quorum : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités, soit 2807,50 sur 5613,00
Les comptes sont approuvés
Vote Pour à l'unanimité

Décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé

Quorum : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités, soit 2807,50 sur 5613,00
Décharge est donnée à Mme Rassemmme.
Vote Pour à l'unanimité

Nomination d'un commissaire aux comptes pour l'exercice en cours.

Quorum : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités, soit 2807,50 sur 5613,00
Mme Rassemmme est nommée commissaire aux comptes pour 2022
Vote Pour à l'unanimité



ACP Résidence Elliott
Quai de l'Industrie 32-34
5590 CINEY
0807 046 433

BIOCITY SRL -Syndic
Anne Beaujean - Van der Linden
Grand-rue 239 Bt 1
6971 CHAMPLON
084 41 12 01
info@biocity.be
IPI 502011
BE0668 818 859

Conseil des copropriétaires - rapport

Pas de vote

Mme ~~Chiffre~~ commente le rapport du CC.

Des explications sont données concernant l'élégage du frêne

Enquête de voisinage : Mr ~~Chiffre~~ donne quelques explications : construction d'un ensemble d'appartement + salle de sport

Conseil des copropriétaires - nominations des membres

Quorum : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités, soit 3857,00 sur 7712,00

Le CC reste en place, soit Mme ~~Chiffre~~, M. ~~Chiffre~~ et ~~Chiffre~~

Résultat du vote : 5613 voix pour, 0 voix contre, 2099 abstentions (personnes non encore présentes)

Proposition acceptée (100,00% Pour, 0,00% Contre)

Détail du vote :



Présentation de Mr ~~Chiffre~~ - architecte

Description

Mr ~~Chiffre~~ a étudié les problèmes d'humidité et expliquera les solutions qu'il préconise ainsi que leur coût.

Discussion et choix sur les propositions proposées par Mr ~~Chiffre~~

Quorum : 66%. Clé : Quotités, soit 5089,92 sur 7712,00

Mr ~~Chiffre~~ explique sa technique et répond aux diverses questions.

Choix des copropriétaires : Variante 1 avec un budget maximum de 15000 Euros HTVA. financé via le fonds de réserve.

BIOCITY SRL -Syndic
Anne Beaujean - Van der Linden
Grand-rue 239 Bt 1 6971 CHAMPLON
Tel: +32 (0) 84 41 12 01 Fax: Courrier: info@biocity.be


3



ACP Résidence Elliott
Quai de l'Industrie 32-34
5590 CINEY
0807 046 433

BIOCITY SRL -Syndic
Anne Beaujean - Van der Linden
Grand-rue 239 Bt 1
6971 CHAMPLON
084 41 12 01
info@biocity.be
IPI 502011
BE0668 818 859

Suivre et rappeler à Mr [redacted] la solution de la ventilation et également obtenir le suivi du dossier (dés de prix ...)

Résultat du vote : 7712 voix pour, 0 voix contre,
Proposition acceptée (100,00% Pour, 0,00% Contre)

Financement des interventions au niveau de l'humidité.

Quorum : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités, soit 5001,00 sur 10000,00

Description

Vote pour l'utilisation partielle ou totale du fonds de réserve. Actuellement il y a 23.500 Euros.

Décision

Utilisation du fonds de réserve, vote à l'unanimité

Demande de Mr Fontaine

Quorum : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités, soit 3857,00 sur 7712,00

Description

Celui-ci signale que les escaliers sont glissant par temps de pluie et souhaite une intervention

Décision

Mr Fontaine souhaite un recouvrement des marches d'escalier
Ce point sera soumis à Mr Brismoutier.

Mr De Keersmaecker a donné un lien pour acheter des couvres marches et elles seront placées par BT sur le 1^{er} escalier (1^{er} Escalier)
Financé par les provisions fonds de roulement.



ACP Résidence Elliott
Quai de l'Industrie 32-34
5590 CINEY
0807 046 433

BIOCITY SRL -Syndic
Anne Beaujean - Van der Linden
Grand-rue 239 Bt 1
6971 CHAMPLON
084 41 12 01
info@biocity.be
IPI 502011
BE0668 818 859

Vote **Pour** à l'unanimité

Entretien des abords - les services du jardinier actuel ne sont pas suffisamment réguliers et on constate un manque d'informations

Quorum : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités, soit 3857,00 sur 7712,00

Description

Vote pour le changement de prestataire - deux devis ont été demandés par le syndic

Décision

Les copropriétaires décident de changer de prestataire et choisissent Marc Degand - 3659,56 Euros/an

Vote **Pour** à l'unanimité

Rappel concernant les encombrants dans le local vélos/poubelles

Pas de vote

Suite aux photos, il est décidé de mettre des amendes de 50 Euros

- Car port Mme Bartholomy
- 2 x Mr Desquies (palier et car port)
- Mme [redacted] - tapis + jouet

Les copropriétaires sont d'accord sauf



La mesure est adoptée.

Mise à jour du ROI suite à l'AG précédente.

Quorum : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités, soit 3857,00 sur 7712,00

Le ROI est accepté et sera affiché dans le carport.

BIOCITY SRL -Syndic
Anne Beaujean - Van der Linden
Grand-rue 239 Bt 1 6971 CHAMPLON
Tel: +32 (0) 84 41 12 01 Fax: Courrier: info@biocity.be



ACP Résidence Elliott
Quai de l'Industrie 32-34
5590 CINEY
0807 046 433

BIOCITY SRL -Syndic
Anne Beaujean - Van der Linden
Grand-rue 239 Bt 1
6971 CHAMPLON
084 41 12 01
info@biocity.be
IPI 502011
BE0668 818 859

Vote Pour à l'unanimité

Décharge au syndic pour l'exercice écoulé

Quorum : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités, soit 3857,00 sur 7712,00
Décharge est donnée au syndic
Vote Pour à l'unanimité

Reconduction de la mission du syndic

Quorum : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités, soit 3857,00 sur 7712,00
La mission du syndic est reconduite jusqu'à la prochaine AG annuelle.
Vote Pour à l'unanimité

Approvisionnement du fonds de réserve et désignation de la date de l'appel

Quorum : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités, soit 3857,00 sur 7712,00
Un montant de 5000 Euros sera appelé en date du 1^{er} juillet 2022
Vote Pour à l'unanimité

Proposition et acceptation du budget pour l'exercice en cours

Quorum : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités, soit 3857,00 sur 7712,00
Le budget de 14000 Euros est accepté - les provisions seront identiques.

Demander devis pour contrat d'entretien de la barrière

BT regardera l'éclairage extérieur si pas possible on fait appel à Galler
Vote Pour à l'unanimité

Divers - non soumis au vote

Pas de vote

BIOCITY SRL -Syndic
Anne Beaujean - Van der Linden
Grand-rue 239 Bt 1 6971 CHAMPLON
Tel: +32 (0) 84 41 12 01 Fax: Courrier: info@biocity.be



BIOCITY SRL -Syndic
Anne Beaujean - Van der Linden
Grand-rue 239 Bt 1
6971 CHAMPLON
084 41 12 01
info@biocity.be
IPI 502011
BE0668 818 859

ACP Résidence Elliott
Quai de l'Industrie 32-34
5590 CINEY
0807 046 433

Les documents seront transmis au président de l'AG qui les signera et les renverra au syndic.

Il est demandé aux copropriétaires de ne pas se garer sur le trottoir côté gauche (en sortant) car cela gêne la vue en sortant les bailleurs sont chargés de prévenir leurs locataires.

L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** remercie les copropriétaires présents à l'assemblée générale et déclare la séance levée .

Fait en Visio Conférence , le 13-01-2022

Anne Beaujean - Van der Linden
Pour le syndic

Secrétaire

Président de séance

